

VILLE DE MONTBELIARD
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois février à dix-huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni à Pays de Montbéliard Agglomération, avenue des Alliés, dans la salle du Conseil de la Communauté d'Agglomération, sous la présidence de Madame Marie-Noëlle BIGUINET, Maire.

La convocation a été adressée aux Conseillers Municipaux et affichée le 13 février 2026.

Etaient présents :

M. Alexandre GAUTHIER, Mme Christine SCHMITT, M. Philippe DUVERNOY, Mme Annie VITALI, M. Philippe TISSOT, Mme Léopoldine ROUDET, Mme Ghénia BENSAOU, M. Eddie STAMPONE, Adjoint
Mme Evelyne PERRIOT, M. Frédéric ZUSATZ, Mme Gisèle CUCHET, M. Rémi PLUCHE, M. Olivier TRAVERSIER, M. François CAYOT, M. Gilles MAILLARD, M. Karim DJILALI, Mme Nora ZARLENGA, Mme Priscilla BORGERHOFF, Mme Marie-Rose GALMES, M. Patrick TAUSENDFREUND, Mme Brigitte JACQUEMIN, Conseillers Municipaux

Etaient excusés :

Mme Sophie GUILLAUME avec pouvoir à M. Christophe FROPPIER
M. Rémy RABILLON avec pouvoir à M. Gilles MAILLARD
M. Bernard LACHAMBRE avec pouvoir à M. Alain PONCET
Mme Sidonie MARCHAL excusée

Etaient absents :

M. Christophe FROPPIER
M. Olivier GOUSSET
Mme Hélène MAITRE-HENRIET
M. Mehdi MONNIER
M. Eric LANÇON
M. Alain PONCET
Mme Myriam CHIAPPA KIGER
M. Gilles BORNOT
M. Eric MARCOT

Secrétaire de séance : Mme Priscilla BORGERHOFF

OBJET

ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Cette délibération a été affichée le : 26 février 2026

ECOLE ELEMENTAIRE ANDRE BOULLOCHE – DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur Alexandre GAUTHIER expose :

Trois enseignants de l'élémentaire André Boulloche souhaitent poursuivre le partenariat établi avec l'association ECTI (<http://www.ecti.org/>). Pour mémoire, ce partenariat offre aux élèves, encadrés par les bénévoles de l'ECTI, l'occasion de fabriquer des objets permettant de mieux comprendre certains principes scientifiques et/ou physiques.

Avant la fin de l'année scolaire 2025/2026, les enseignants aimeraient donc fabriquer avec leurs élèves les objets suivants :

- Une lampe de chevet LED (projet des 18 CE2 de Mme R. / apports théoriques sur l'électricité);
- Une lampe « arc-en-ciel » (projet des 23 CM1 A de Mme C. / apports théoriques sur l'électricité) ;
- Un ventilateur de table (projet des 23 CM1 B de M. D. / apports théoriques sur l'électricité).

Chaque classe participerait à 3 ou 4 séances pratiques, précédées d'une séance théorique en classe, sur le thème de l'électricité.

Ces projets permettraient aux élèves de pratiquer une démarche d'investigation (observer, questionner...), de manipuler, d'expérimenter, d'exercer leur habileté manuelle et d'acquérir de nouvelles connaissances dans les domaines techniques. Ils permettraient également de développer la coopération entre élèves, les élèves s'aidant les uns les autres pour parvenir à réaliser leurs projets.

En fin d'année scolaire, les objets fabriqués par les élèves pourront être exposés à la fête de l'école et chaque élève pourra ensuite rapporter son objet à domicile.

L'intérêt pédagogique du projet, qui permettra d'associer les parents au fonctionnement de l'établissement (ils participeront à l'encadrement des séances pratiques) et de proposer aux élèves des activités enrichissantes, a été validé par l'Inspecteur de circonscription.

Le budget prévisionnel présenté par l'école s'élève à 614 €. L'école sollicite une subvention municipale de 500 €, le solde étant financé en mobilisant les crédits scolaires habituels.

Après avis de la commission compétente, le Conseil Municipal valide le versement d'une subvention de 500 € à la coopérative de l'école élémentaire André Boulloche.

Pour	:	23
Contre	:	0
Abstentions	:	0

- ADOPTE -

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire,



Marie-Noëlle BIGUINET

Déposée en Sous-Préfecture le : 26 février 2026